

L'Europe prive les éditeurs de presse des cookies

En voulant mieux protéger les données privées sur internet, l'Europe risque de plomber les revenus de la pub des éditeurs.

Mauvaise nouvelle pour les éditeurs. La commission des libertés civiles du Parlement européen a voté le projet de règlement e-Privacy. Ce texte vise à protéger la vie privée du consommateur sur le web. Il touche les éditeurs au niveau des cookies, ces logiciels espions qui analysent le comportement du surfeur. Il prévoit que le consentement de l'utilisateur à une collecte de données via cookies sera réglé au niveau du navigateur et non pas site par site.

«Un tel paramétrage de l'ensemble de l'activité d'un utilisateur d'internet au niveau du réglage original du navigateur constituera une entrave à la liberté d'entreprendre des entreprises européennes, notamment des entreprises de médias, puisqu'un utilisateur devrait décider d'accepter ou refuser certaines interactions avant même tout contact avec un site donné», dit-on à Lapresse.be, l'association des éditeurs de journaux francophones.

«Une telle décision, c'est nous priver de nos dernières parts de marché publicitaires en ligne», déplore Sophie Scrive, directrice d'ENPA, l'Association européenne des éditeurs de

journaux. Selon elle, les Google, Facebook et autres trustent déjà plus de 80% du marché de l'e-pub.

Les éditeurs craignent que l'on passe à un modèle fermé avec login et mot de passe comme sur les sites payants. Or, l'important trafic sur les sites gratuits permet de générer davantage de recettes publicitaires. *«Compte tenu des nécessités de moné-*

Le texte risque de priver les éditeurs de leurs dernières parts de marché publicitaires.

tisation de leurs sites par les éditeurs, notamment via la publicité, une obligation d'autoriser l'accès à ceux-ci à tout utilisateur, qu'il ait ou non accepté une collecte de ses données, mettra à mal le modèle économique des éditeurs sur le web», ajoute-t-on à Lapresse.be.

Le Beuc, le lobby européen des consommateurs, a sans surprise salué positivement ce vote. Ce qui ne manque pas d'étonner ses opposants dans la mesure où les internautes livrent une foule d'informations privées à des sites comme Facebook ou Google.

J.-F.S.